



PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE PIERRE-DE SAUREL
VILLE DE SAINT-OURS

AVIS PUBLIC

Est par les présentes, donné par la soussignée, Madame Pascale Dalcourt, directrice-générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, que lors de la séance régulière du 8 avril, le règlement numéro 2024-270 concernant l'entretien des chemins, ponts, ponceaux, fossé de chemins et la fermeture des fossés a été adopté et entre en vigueur selon la loi.

L'objet de ce règlement est de pouvoir encadrer la construction de ponceaux et l'entretien de fossés de son territoire.

Donné à Saint-Ours, ce 9^e jour d'avril 2024.




Pascale Dalcourt

Directrice générale/secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Par la présente, Pascale Dalcourt, directrice générale/greffière-trésorière de la Ville de Saint-Ours, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le 9 avril 2024 l'avis public ci-haut mentionné, aux endroits requis, et l'avoir publié dans la parution du journal municipal « Le Chef-Lieu » du mois d'avril 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9^e jour d'avril 2024.



Pascale Dalcourt

Directrice générale/greffière-trésorière